

La hausse de la TVA sur les plats à emporter va peser sur les fritkots

Belga

Publié par l'Avenir / 7sur7 / Le Soir

La fédération wallonne redoute que cette hausse brutale entraîne "une baisse de fréquentation, fragilise les entreprises plus vulnérables et mette en péril de nombreux emplois".

L'accord budgétaire conclu la nuit dernière par le gouvernement fédéral est porteur de bonnes et moins bonnes nouvelles pour le secteur horeca. L'harmonisation de la TVA à 12% reflète d'ailleurs bien ce sentiment mitigé.

Les boissons non alcoolisées voient ainsi leur taxe sur la valeur ajoutée passer de 21 à 12%, de quoi réjouir la plupart des cafetiers du Royaume. Pour les fritkots par contre, la note risque d'être aussi piquante qu'une samouraï bien relevée puisque la TVA n'était jusqu'ici que de 6% sur les plats à emporter, la vente de restauration rapide et la livraison.

"Certaines friteries disposent encore d'une petite salle où manger sur place. Mais pour les fritkots, leur mode de fonctionnement complet repose sur le concept 'à emporter'", explique une porte-parole d'Horeca Wallonie.

La fédération craint que les consommateurs ne changent leurs habitudes. "Les exploitants vont probablement répercuter cette hausse sur le prix de vente. Est-ce que le travailleur continuera à aller chercher un sandwich sur le temps de midi?", s'interroge la porte-parole.

Changement également à craindre dans les pratiques touristiques puisque la TVA sur les nuitées en hébergement double également. De quoi porter un coup à la compétitivité de certains établissements, surtout ceux situés proches de pays voisins, estime-t-on à Horeca Wallonie.

La fédération wallonne redoute que cette hausse brutale entraîne "une baisse de fréquentation, fragilise les entreprises plus vulnérables et mette en péril de nombreux emplois". Elle plaide pour la mise en place d'une phase transitoire concertée et la réalisation d'une étude d'impact sectorielle.